

<http://ugtg.org/spip.php?article697>



Hector CHOISI, agent de l'Education Nationale, réclame justice !

- Actualité -



Date de mise en ligne mardi 20 janvier 2009

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Dimanche 8 février 2004, Hector CHOISI, agent de l'Education Nationale à Baimbridge, décide de partir pêcher à Gosier, Saint Félix. Alors qu'il repart vers 05H30 du matin et s'apprête à entrer sur la nationale, il avise devant les commerces un véhicule banalisé qu'il prend pour une camionnette de livraison.

Il arrête sa voiture pour laisser la place de manoeuvrer. Soudain, une dizaine d'hommes en armes et gilets pare-balles jaillit des fourrés et entoure sa voiture. On lui ordonne de descendre et il obtempère. Il n'a pas le temps de demander ce qui se passe.

Les coups pleuvent. Il est plaqué au sol, un agresseur debout sur ses chevilles, deux sur son dos, un quatrième lui plaque la tête au sol et lui inflige un étranglement. A chaque fois qu'il veut s'expliquer, Hector CHOISI est frappé. Un coup de poing lui éclate la lèvre.

Lorsque les gendarmes contrôlent finalement les papiers et constatent que ce n'est pas « leur homme », la troupe quitte les lieux, laissant Hector CHOISI en état de choc avec un simple « circulez, vous n'avez rien vu ».

La victime sera soignée aux urgences et les médecins, inquiets de son état de santé, refuseront de le laisser partir pendant quelques heures. Ils constateront les blessures reçues, y compris une dysphagie due à l'étranglement.

A 08H30, Hector CHOISI se rend au commissariat de Pointe à Pitre pour porter plainte, mais l'officier de police judiciaire commence par refuser et lui propose de traiter à l'amiable avec les gendarmes. Le téléphone sonne. Probablement alerté par ses collègues de la Police, le militaire qui commandait l'opération est soudain disposé à parler à l'homme à qui il a refusé toute excuse ou explication quelques heures avant. Il explique que lui et ses hommes recherchaient des clandestins à Saint-Felix... comme si cela justifiait leur comportement barbare !

Devant le refus d'Hector CHOISI d'abandonner sa plainte, l'homme menace : *il n'y a pas eu de bavure et à huit contre un, vous n'avez aucune chance.* Hector CHOISI a persévéré, malgré les pressions des forces de l'ordre.

Huit mois plus tard, le sous préfet GOURTRAY lui répond en prétendant que les gendarmes ont fait un *usage modéré de la force* - *Il n'y a pas eu de coups de la part des forces de l'ordre...*

Hector CHOISI a décidé de reprendre l'affaire au début et de porter plainte avec constitution de partie civile. Après trois ans de bataille juridique, la Cour de Pointe à Pitre a refusé de juger son affaire en audience.

Mais suite à notre mobilisation sur le terrain, suite à la diligence du collectif d'avocats d'Hector CHOSI, dont maître Evita CHEVRY, Roland EZELIN, Sarah ARISTIDE, la plainte a été acceptée. L'affaire a été jugée devant la Cour d'appel de Basse-Terre le jeudi 27 novembre 2008. Les trois avocats précités ont assuré la défense de CHOISI. Le jugement devait être rendu jeudi 15 janvier 2009. Les magistrats l'ont repoussé au jeudi 22 janvier 2009.

Il aura fallu 5 ans de procédures, de luttés, de protestations pour qu'on ne sache même pas encore aujourd'hui si Hector CHOISI a tout simplement le droit d'être entendu par un juge d'instruction. Car jusqu'à présent, il n'a jamais été entendu par la justice !

SOUTIEN A HECTOR CHOISI !

Rassemblement devant le tribunal

Jeudi 22 janvier 2009

08H00 à Basse-Terre

Comité LEFORT [\[1\]](#)

PON NONM PA PLI NONM KI PON NONM !

Samedi 17 janvier 2009

[\[1\]](#) Le comité LEFORT se réunit tous les lundis à 18H30 à Petit-Bourg - 20, rue Alexandre ISAAC, derrière le marché. Les réunions sont ouvertes à tous.
Tél : 0590 94 54 95